



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

diabète

Question écrite n° 53772

Texte de la question

M. François Loos interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le suivi cardiologique des diabétiques. Il semble en effet que, pour les diabétiques, les risques cardio-vasculaires sont importants et, comme le fait observer la CNAM dans une enquête nationale, seuls 34 % d'entre eux bénéficient d'un suivi cardiologique régulier. Il lui demande les mesures qu'elle envisage de prendre pour mettre en place une prévention des risques cardiologiques des personnes atteintes de diabète.

Texte de la réponse

Le suivi cardio-vasculaire des diabétiques a montré grâce à l'ensemble des études épidémiologiques mondiales que les risques d'insuffisance coronaire, d'ischémie myocardique, d'insuffisance cardiaque et d'accidents vasculaires cérébraux sont trois fois plus importants chez les diabétiques que chez les non-diabétiques. Leur risque d'amputation par artérite des membres inférieurs est multiplié par dix et au total la mortalité cardio-vasculaire des diabétiques est multipliée par deux chez l'homme et trois chez la femme. L'importance du dépistage, de la prise en charge et de la surveillance des atteintes cardio-vasculaires du diabétique est donc essentielle, de même que les actions préventives destinées à en limiter le développement telles que la lutte contre le tabagisme, le contrôle des dyslipidémies et le contrôle de l'équilibre glycémique. Au vu de ces données des recommandations de pratiques professionnelles et d'organisation des soins ont été élaborées. Ainsi la circulaire de la direction générale de la santé/direction des hôpitaux et de l'offre de soins a précisé, en mai 1999, les grandes lignes directrices destinées à structurer l'organisation des soins pour les diabétiques. Par ailleurs, l'Agence nationale d'accréditation des établissements de santé, associée aux experts de l'association de langue française d'étude du diabète et des maladies métaboliques, a défini, en mars 2000, les modalités de dépistage des complications cardio-vasculaires du diabétique. Ces recommandations ont été diffusées à l'ensemble des professionnels de santé. Il reste à établir les éléments structurant le suivi du patient. Des groupes de travail ont été mis en place pour définir les modalités permettant la qualité de la prise en charge du diabétique et de son suivi par des équipes médicales pluridisciplinaires.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53772

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6545

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3115